

Image not found or type unknown



Taxes foncières, nouvelles données

Par **lilou37**, le **20/09/2010** à **11:12**

Bonjour, je suis mariée sous séparation de biens. Je suis en invalidité et perçois 480 euros/mois. Je possède un terrain non agricole, non constructible sur lequel j'ai une habitation troglodytique. J'ai déclaré cette habitation en 12/2009 pour 64m². L'ancien propriétaire avait déclaré 25 m² en ruine. Je n'ai rien changé juste ajouté un agrandissement non troglodyte de 19m². Ma taxe foncière passe de 33€ (depuis 22 ans) à 220€. Mon mari sera-t-il obligé de payer cette taxe ?